

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 06 février 2025**

Objet : Délégation de signature du Président aux vice-présidents

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-huit janvier 2025, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 35 (dont 11 procurations) - 96 voix

Votants : 35 Pour soit 96 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT - PRESENTIEL	Conseiller Départemental Hte-Vienne
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Corrèze
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3 ^{ème} VP – VISIO	Vice-Présidente Département Creuse
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4 ^{ème} VP – PRESENTIEL	Vice-Président CD87
Mr Philippe VIDAU – (procuration donnée à Mr Continsouzaz) – 5 ^{ème} VP – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6 ^{ème} VP – VISIO	Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Mr Pierre ALLARD – 1 voix – VISIO	Président de la CC POL
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Mr Bernard CONTINSOUZAS – 2 voix – VISIO	Conseiller communautaire Agglo de Brive
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix	Adjointe au Maire de Limoges
Mme Sylvie GERMOND – (suppléante de Mr Vilard) – 1 voix – VISIO	Conseillère communautaire CC Ouest Limousin
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO	Vice-Président de la CC Val de Vienne
Mr Jean-Marie HORRY – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Mr Bernard LAUSERIE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix	Conseiller communautaire CC ELAN
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix	Conseillère départementale du CD87
Mr Jean-Luc LEGER – (procuration donnée à Mr Carcat) – 6 voix	Conseiller Départemental Creuse
Mr Yves LE GOUFFE – (procuration donnée à Mr Muzette) – 1 voix	Président de la CC Briance Combade
Mr Vincent LEONIE – (procuration donnée à Mr Viroulaud) – 2 voix	Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO	Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour
Mr Alexandre MAZIN – (suppléant de Mr Faucher) – 1 voix – PRESENTIEL	Conseiller communautaire CC Noblat
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO	Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO	Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – PRESENTIEL	Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Mr Christian PRADAYROL – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix	Vice-Président Agglo Bassin Brive
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr Ferrand) – 1 voix – VISIO	Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix	Présidente du Département de la Creuse
Mme Stéphanie VALLEE – (procuration donnée à Mr Fleury) – 6 voix	Conseillère Départementale de la Corrèze
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix	Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO	Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1 ^{ER} VP	Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mr Jean-Paul BARRIERE – (et son suppléant) – 7 ^{ème} VP – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix	Vice-Président Agglo Grand Guéret
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix	Vice-Présidente Département Corrèze
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) – 2 voix	Président du Syndicat de la Diège
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC POL
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix	Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président Tulle Agglo
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix	Président CC Pays Sostranien
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix	Vice-Président CC Midi Corrèzien
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix	Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix	Président CC Bénévent Grand Bourg
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix	Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président CC Gartempe St Pardoux
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix	Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix	Vice-Président de la CC Creuse Confluence

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20250206-CS120_D920-

N°920-1

Par délibération N°875 en date du 16 novembre 2023, une délégation de signature a été donnée aux vice-présidents.

Au vu du renouvellement du bureau en date du 02 octobre 2024, il convient de délibérer à nouveau.

En référence à la délibération N°901 du 02 octobre 2024 relative à l'élection du Président ;

En référence à la délibération N°902 du 02 octobre 2024 relative à l'élection des membres du bureau ;

En référence à l'article 13.2.1 (alinéa 3) du règlement intérieur de DORSAL :

« En cas d'absence ou de tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le 1^{er} vice-président ou par un autre vice-président dans l'ordre des nominations ou, à défaut de vice-présidents, par les autres membres du bureau dans l'ordre de leur élection. Ces dispositions ne font pas obstacle à la possibilité pour le Président d'assurer sa suppléance par une délégation de fonction consentie à un vice-président de son choix. »

En référence à l'article 13.2.2 (alinéa 5) du règlement intérieur de DORSAL :

« Les vice-présidents peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Président. »

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité du Syndicat, il convient de donner a minima délégation de signature à un ou plusieurs membres du bureau ;

Sur le même schéma que la délibération prise le 16 novembre 2023, en cas d'absence ou impossibilité du Président, il est proposé une délégation de signature aux vice-présidents, par secteur géographique et selon un ordre de priorité défini, pour les actes suivants :

- Délibérations
- Tout acte lié aux finances
- Tout acte lié aux marchés publics
- Conventions
- Contrats
- Courriers divers

Concernant la Corrèze :

1. François VINCENT, 1^{er} VP
2. Hélène ROME, 2^{ème} VP
3. Philippe VIDAU, 5^{ème} VP

Concernant la Creuse :

1. François VINCENT, 1^{er} VP
2. Hélène FAIVRE, 3^{ème} VP
3. Alain GRASS, 6^{ème} VP

Concernant la Haute-Vienne :

1. François VINCENT, 1^{er} VP
2. Stéphane DESTRUHAUT, 4^{ème} VP
3. Jean-Paul BARRIERE, 7^{ème} VP

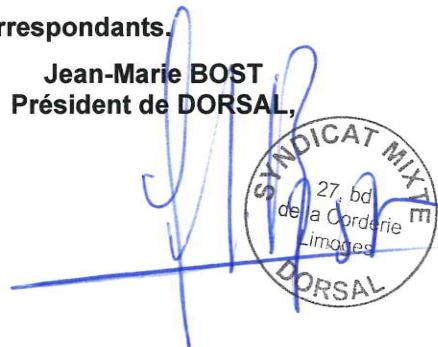
Pour tout sujet lié au personnel et aux ressources humaines selon l'ordre de priorité défini comme suit :

1. François VINCENT, 1^{er} vice-Président
2. Hélène ROME, 2^{ème} vice-Présidente
3. Hélène FAIVRE, 3^{ème} vice-Présidente
4. Stéphane DESTRUHAUT, 4^{ème} vice-Président
5. Philippe VIDAU, 5^{ème} vice-Président
6. Alain GRASS, 6^{ème} vice-Président
7. Jean-Paul BARRIERE, 7^{ème} Vice-Président

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'approuver la nouvelle proposition de délégation de signature telle que détaillée ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL.



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le

12/02/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 12/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-258728658-20250206-CS120_D920-

N°920-2